



OUI AU VÉLO DANS LA CONSTITUTION !

Par **Olivier Gurtner**

Conseiller municipal PS Ville de Genève

Vice-président PRO VÉLO Genève

Encourager le vélo comme moyen de transport et favoriser les réseaux cyclables, tels sont les enjeux du contre-projet soumis le 23 septembre aux citoyen-ne-s suisses. Un scrutin qui doit rimer avec large victoire afin de sacrer la petite reine.

Lancée par une large coalition – 47 partis, associations et entreprises – l’initiative « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres » demande de remettre le cycle au milieu du village. Environnement, santé publique, mobilité de l’avenir seront au cœur du débat. Soutien à l’aménagement de réseaux cyclables, remplacement de voies cyclables en cas de suppression, inscription du vélo dans la Constitution, tels sont les enjeux du contre-projet. Présenté par le Conseil fédéral, il répond à l’initiative par une version plus légère, mais nécessaire. Accepté par une large coalition à Berne, du Parti socialiste au Parti libéral-radical, en passant par les Démocrates-chrétiens et bien entendu Les Verts, le texte modifié a de bonnes chances d’être accepté par la population.

« L’enjeu va plus loin : le OUI au contre-projet doit être très large, pour remettre le vélo au centre de la mobilité »

Mais l’enjeu va plus loin : le OUI au contre-projet doit être très large, pour remettre le vélo au centre de la mobilité.

Moyen de transport silencieux, écologique, économe en place et bénéfique pour la santé, la bicyclette doit devenir une priorité dans les enjeux de mobilité. Une nécessité, une urgence face à la pollution, au réchauffement climatique mais aussi à la sédentarité.

Des impacts également à Genève

Inscrire le vélo dans la Constitution, c’est envoyer un message politique fort à Berne mais aussi à Genève. Dans les préparations des plans d’aménagement, les projets de travaux, ou encore dans les débats au Grand Conseil et les 45 communes genevoises, un triomphe de l’initiative permettrait de remettre le vélo au centre. Une manière aussi d’appuyer la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, dans une optique de mobilité douce.

Sous le mandat de Luc Barthassat, la mobilité douce a été délaissée, au profit du tout-voiture et tout-moto, et l’initiative cantonale 144 (pour la mobilité douce) superbement ignorée, et ce durant cinq longues années. Espérons que le nouveau magistrat en charge du dossier Serge Dal Busco saura insuffler une nouvelle politique.

A chaque échelon, des 45 communes genevoises à la Confédération, cette votation est l’occasion d’envoyer un message, très fort, pour enfin mettre le vélo au cœur de la mobilité. Adieu le Moyen-Âge, bonjour la vélorution ! Le 23 septembre, chaque voix compte, c’est donc un OUI enthousiaste au contre-projet ! ●